

Réunion de la Commission des Budgets du 15 novembre 2004

Présentation et vote sur deux projets d'Avis de Gérard Deprez :

- Fonds structurels: prolongation 2005-2006 du programme PEACE et nouveaux crédits d'engagement (modification du règlement 1260/1999/CE)
- Fonds international pour l'Irlande: poursuite des contributions financières communautaires pour 2005-2006

PRESENTATION DE SES DEUX PROJETS D'AVIS PAR GERARD DEPREZ

Monsieur le Président, chers Collègues,

Notre commission a été saisie pour avis sur deux propositions de la Commission, à savoir une extension du Programme PEACE et un renouvellement de la contribution communautaire au Fonds International pour l'Irlande.

En réalité, ces deux propositions répondent à la demande faite à la Commission par le Conseil Européen de juin 2004 d'aligner les interventions au titre du programme PEACE et du Fonds International pour l'Irlande sur celles des autres programmes dans le cadre des Fonds Structurels qui arrivent à terme en 2006, y compris les conséquences en termes financiers.

En ce qui concerne le Fonds International pour l'Irlande, je vous rappelle que le budget communautaire participe à ce Fonds depuis 1989, et que la contribution communautaire en 2004, à savoir €15 millions, représente environ 44 % du budget annuel du Fonds. Les objectifs du Fonds, qui visent au développement économique et social aux fins de favoriser la réconciliation entre les Unionistes et les Nationalistes, viennent en complément des actions communautaires menées au titre des Fonds Structurels en Irlande du Nord, en particulier le programme PEACE.

Le Règlement fixant les conditions d'intervention de la Communauté dans le Fonds International pour l'Irlande pour la période 2003-2004 vient à expiration au 31 décembre 2004. Dans le contexte de paix fragile qui règne en Irlande du Nord, et eu égard à la contribution efficace du Fonds au processus de réconciliation, il paraît utile de renouveler la contribution communautaire pour la période 2005-2006 à hauteur de €15 millions par an, la proposition de la Commission étant compatible avec le programmation financière.

S'agissant du Programme PEACE, dont, pour les mêmes raisons que pour les Fonds International pour l'Irlande, l'extension jusqu'en 2006 paraît souhaitable, la situation est un peu plus complexe. La proposition de la Commission vise à amender le Règlement de base des Fonds Structurels pour permettre le financement de PEACE jusqu'en 2006, à hauteur de €60 millions par an.

Cependant, vu l'absence totale de marge disponible au sein de la sous-rubrique

"Fonds Structurels" des Perspectives Financières, cette proposition ne pourra avoir d'effet concret que si le Parlement et le Conseil parviennent à trouver un accord sur une révision des Perspectives Financières. Je vous rappelle d'ailleurs à ce titre que la Commission a proposé une telle révision, et que ce point est à l'agenda de la conciliation du 25 novembre 2004.

Quoi qu'il en soit, je suis en faveur d'une adoption rapide de ces deux propositions pour lesquelles je ne propose pas d'amendements. Je crois d'ailleurs savoir que le rapporteur de la Commission au fond, M. Nicholson, n'en propose pas non plus.

Dans ces conditions, et avec votre accord, je suggérerais donc d'adresser une lettre en ce sens au Président de la commission du développement régional, tout en signalant cependant que l'application effective du programme PEACE en 2005-2006 dépendra de l'accord entre le Parlement et le Conseil sur la meilleure façon d'assurer son financement. En conséquence, le Rapporteur de la commission du développement régional pourrait être invité à mentionner cet élément dans la résolution législative, dans la ligne des amendements adoptés dans d'autres cas similaires, avec le texte suivant:

"Considère qu'une fiche financière doit être jointe à la proposition de la Commission, et que cette fiche sera compatible avec le plafond de la rubrique 2 des perspectives financières, si un accord est trouvé entre le Parlement européen et le Conseil sur une augmentation du sous-plafond correspondant à l'intérieur de la rubrique".

VOTE

Cette proposition de Gérard Deprez a été adoptée par la commission des budgets.